

Harcèlement

Moquerie, blague de mauvais goût, vengeance, autant de comportements qui peuvent amener à du harcèlement que ce soit au Patro, à l'école ou encore sur internet. Mais qu'est-ce que le harcèlement au niveau juridique ? La loi, qu'est-ce qu'elle en dit ?

Définition

Le harcèlement est une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique et où la victime s'isole, se trouve dans l'incapacité de se défendre.

Quand parle-t-on de harcèlement ?

La Loi interdit le fait d'harcéler une personne alors qu'il savait ou aurait dû savoir qu'il **affecterait gravement par ce comportement la tranquillité** de la personne visée. Si cet acte se déroule via internet et les réseaux sociaux, cela s'appellera du cyber harcèlement.

Le harcèlement peut :

- **prendre différentes formes** : moral, physique, sexuel ou cyber harcèlement.
- **concerner différents types de personnes**
- **concerner différents sujets**

La vulnérabilité de la victime

Face à ce type d'actes, chaque individu réagit différemment. Toutefois, les personnes vulnérables peuvent être impactées de manière plus importante que d'autres personnes. Ainsi, la loi tente de les protéger en aggravant la peine.

Lorsque le harcèlement est commis sur une personne dont **une vulnérabilité est apparente ou connue** de l'auteur des faits, les sanctions seront plus graves.

Sur quels critères se base la loi pour définir une personne vulnérable ?

- Son âge ;
- Son état de grossesse ;
- Sa maladie ;
- Son infirmité ;
- Sa déficience physique ou mentale.

Harcèlement

La raison du harcèlement

Dans certains cas, le harcèlement peut avoir lieu pour une raison bien spécifique. En effet, il peut être animé par de la haine, du mépris ou de l'hostilité à cause d'un **critère spécifique**. Si tel est le cas, les sanctions sont plus importantes.

Quels sont les critères aggravants prévus par la loi ?

- La prétendue race ;
- La couleur de peau ;
- L'ascendance ;
- L'origine nationale ou ethnique ;
- La nationalité ;
- Le sexe ;
- L'orientation sexuelle ;
- L'état civil ;
- La naissance ;
- L'âge ;
- La fortune ;
- La conviction religieuse ou philosophique ;
- L'état de santé actuel ou futur ;
- Le handicap ;
- La langue ;
- La conviction politique ou syndicale ;
- Une caractéristique physique ou génétique ;
- L'origine sociale.

Comment face à un cas de harcèlement dans mon patro ?

Dans le cas où une situation viendrait à se produire au sein de ton patro, sache que tu n'es pas seul. En effet, il existe plusieurs personnes qui peuvent te soutenir :

- Au sein de ta régionale : **ton responsable soutien** ;
- Au niveau de la Fédération : **evras@patro.be**

Si cela se déroule sur internet, il existe des fiches sur le site des « incollables de la commu », n'hésite pas à les regarder :

- [Cyberharcèlement - Comment prévenir du danger ?](#)
- [Cyberharcèlement - Comment \(ré\)agir ?](#)